



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 89807

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les matériaux de construction hospitaliers. Plus précisément, avant d'être mis sur le marché européen et français, les médicaments sont soumis à une série d'expérimentations scientifiques destinées à garantir leur innocuité. Dans le secteur du bâtiment, les exemples de l'amiante dans les revêtements, du plomb dans les peintures, du formaldéhyde dans le bois ou plus récemment des phtalates dans le PVC auraient, depuis longtemps, dû suffire à mettre en place un système d'autorisation de mise sur le marché des matériaux de construction hospitaliers. À l'heure où, dans le cadre du plan hôpital 2012, le ministère de la santé investit plus de 3 milliards d'euros dans la modernisation des établissements de santé, il demande si elle ne pense pas qu'il vaudrait mieux s'assurer, en amont, que nous ne construisons pas l'hôpital de demain avec des matériaux toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89807

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10750

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)